



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question au Gouvernement n° 2114

Texte de la question

## AFFECTATION DES ENSEIGNANTS STAGIAIRES

### À LA RÉUNION

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bello, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine. Mme Huguette Bello. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Depuis plusieurs semaines, des jeunes professeurs stagiaires formés à l'IUFM de La Réunion ayant réussi les concours de l'éducation nationale manifestent pour contester leur affectation d'office dans les académies de la région parisienne. Ils entament aujourd'hui même une nouvelle action soutenue par des enseignants déjà en poste.

La volonté de ces professeurs stagiaires d'enseigner à La Réunion est d'autant plus forte qu'ils savent que, dans plusieurs disciplines, de nombreux postes resteront vacants dans l'académie de La Réunion, en EPS par exemple, et à coup sûr dans les lycées professionnels. Ils savent aussi parfaitement que, pour occuper ces postes, on fera appel à des contractuels.

Ces enseignants n'ignorent pas non plus que le volume d'heures supplémentaires est très important dans cette académie puisqu'il représente 10 % des heures d'enseignement, soit l'équivalent de presque sept cents postes. Et puis, s'ils n'oublient nullement le caractère national du concours auquel ils se sont présentés, ces nouveaux lauréats ont tous en mémoire les propos du Président de la République, qui déclarait, le 6 novembre 2009 au Palais de l'Élysée : " La sacro-sainte règle de la mobilité administrative n'a aucun sens quand sa mobilité, on va la faire à plusieurs milliers de kilomètres de sa famille. Ce n'est tout de même pas du tout le même contexte qu'en métropole. "

De fait, pour bon nombre de ces enseignants stagiaires, une mutation d'office à 10 000 kilomètres de La Réunion sera synonyme, s'ils ne veulent pas perdre le bénéfice du concours, de graves perturbations familiales, de divorces géographiques, de toutes sortes de difficultés pourtant évitables.

Ma question est simple : ces enseignants stagiaires se verront-ils appliquer les nouvelles dispositions souhaitées par le Président de la République en matière de mobilité des fonctionnaires ultramarins ?

*(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et SRC.)*

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement. M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement*. Madame la députée, vous m'interrogez sur l'affectation des professeurs stagiaires du second degré de La Réunion lors de la prochaine rentrée.

Je tiens d'abord à souligner que, comme tous les enseignants natifs des départements d'outre-mer, les Réunionnais bénéficient d'une bonification destinée à faciliter leur affectation dans leur département. C'est la déclinaison de l'engagement de la République que vous avez rappelé : mille points de bonification sont attribués à tous les agents natifs d'un département d'outre-mer ou dont le conjoint ou les ascendants directs le sont. Cela vaut pour l'académie de La Réunion mais aussi pour l'académie de la Martinique, de la Guadeloupe ou de la Guyane.

Pour ce qui est du mouvement prévu pour la rentrée 2010 à La Réunion, je rappelle que sur les 192 stagiaires souhaitant rester sur l'île, 134 ont d'ores et déjà obtenu gain de cause. Pour 58 autres stagiaires, le premier souhait d'affectation n'a pu être retenu, madame la députée. En effet, l'absence de besoins d'enseignement

dans certaines disciplines, notamment professionnelles et technologiques, ne permet parfois pas de maintenir sur place des enseignants diplômés. La demande d'affectation de ces stagiaires a été traitée selon la procédure d'extension, qui consiste à examiner les possibilités, académie par académie, suivant la liste des vœux émis par les intéressés, lesquels ont été tenus informés de cette situation. Le guide pratique des mutations réalisé par l'académie prévoyait cette éventualité.

Nous menons donc une politique qui consiste à apporter un bonus aux enseignants formés dans leur académie d'origine mais dans le cadre d'un concours national pour un diplôme national. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Huguette Bello](#)

**Circonscription :** Réunion (2<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2114

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 avril 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 avril 2010